



MARATHON

ÉQUIPE DE FRANCE

REGLES DE SELECTION 2023

Senior, -23 ans et -18 ans

Table des matières

A. Préambule	3
B. Organisation de la compétition de sélection senior, moins de 23 ans et moins de 18 ans	3
1. <i>Compétition de sélection – date et lieu</i>	3
2. <i>Conditions administratives de participation</i>	3
3. <i>Règlement de la compétition</i>	3
4. <i>Mode de classement</i>	3
C. Programme prévisionnel d’actions	3
D. Propositions de sélection	4
1. <i>Préambule</i>	4
2. <i>Composition des équipages</i> :.....	4
3. <i>Proposition de sélection pour le championnat d’Europe</i>	4
3.1. <i>Sélection pour la courte distance (Short Race)</i> :	4
4. <i>Proposition de sélection pour le championnat du Monde</i>	4
5. <i>Inscription Coupe du Monde – RUSE (Bulgarie)</i>	5
E. Diffusion des règles de sélection et des listes de sportifs sélectionnés	5
F. Règles de sélections 2024	5

A. Préambule

L'objet de ce document est de formaliser les règles de sélection qui permettront d'identifier les sportifs français capables d'atteindre les objectifs de victoire de l'équipe de France Marathon lors des échéances terminales de la saison sportive internationale 2023.

Le programme d'actions et la proposition de sélection découlent de la stratégie sportive mise en œuvre par la Direction Technique Nationale.

La performance individuelle et le niveau d'exigence d'un événement international majeur, demeurent les principales références sur lesquelles reposent les principes de sélections.

Les règles de sélection sont l'élément constitutif des collectifs de l'équipe de France. Outre leur fonction de sélection, elles participent à préparer les sportifs à remplir les objectifs de l'équipe de France.

B. Organisation de la compétition de sélection senior, moins de 23 ans et moins de 18 ans

1. Compétition de sélection – date et lieu

La compétition de sélection de l'équipe de France de marathon 2023 se déroulera le samedi 29 et dimanche 30 avril 2023 au Grau du Roi (30) (horaires selon le programme des courses).

2. Conditions administratives de participation

- Être licencié à la FFCK et né avant le 01/01/2008,
- Avoir payé ses factures à la FFCK,
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur,
- Avoir envoyé et payé dans les temps aux organisateurs son inscription pour la compétition.

3. Règlement de la compétition

La compétition se déroulera selon le règlement national Marathon en vigueur.

4. Mode de classement

Pour les catégories « junior », « moins de 23 ans » et « senior », le classement sera celui des épreuves de monoplaces sur la course longue lors de la compétition de sélection.

Dans le cas où des sportifs de différentes catégories (junior, senior, moins de 23) seraient alignés dans la même course, afin de pouvoir évaluer et comparer les performances, un classement différencié par catégorie d'âge servira de support à la sélection.

C. Programme prévisionnel d'actions

- Du 13 au 16 juillet 2023 : Championnat d'Europe – Slavonski Brod (Croatie)
- Du 31 août au 03 septembre 2023 : Championnat du Monde – Vejen Kolding (Danemark)

Pour effectuer ce programme d'actions de l'équipe de France, une participation financière pourra être demandée aux sportifs. Les sportifs seront prévenus au moins un mois avant.

- Du 2 au 4 juin 2023 : Coupe du Monde – RUSE (Bulgarie)

Les inscriptions pour cette coupe du Monde sont réalisées par le manager Marathon (nparguel@ffck.org).

Toute demande d'inscription devra être faite deux mois avant la compétition.

D. Propositions de sélection

1. Préambule

Les sélections nominatives sont arrêtées par le Directeur Technique National après avis du manager Marathon.

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente des classements issus des présentes règles de sélection. Il peut aussi minorer ou majorer les effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque épreuve ou des résultats obtenus au cours du programme d'actions.

La validation des sélections nominatives sera conforme aux règles communes applicables aux sélections des collectifs des équipes de France. Chaque sportif sélectionné sera tenu de participer à l'intégralité du programme d'actions 2023 qui lui sera proposé jusqu'à l'échéance terminale.

Dans le cas où un sportif ne pourrait pas honorer tout ou partie de sa sélection, le sportif suivant au classement des courses de sélections pourrait être sélectionné pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National.

La performance obtenue lors du championnat d'Europe prime sur le classement de la course de sélection. Aussi, le remplaçant d'un sportif absent sur le championnat d'Europe pourra, en cas de performance significative, devenir titulaire pour le championnat du Monde.

2. Composition des équipages :

Dans les catégories « junior » et « senior », chaque sportif retenu à partir du classement des épreuves monoplaces lors des courses de sélections sur la course longue peut être sélectionné pour composer les équipages qui seront engagés dans les épreuves internationales. La responsabilité de la composition des bateaux d'équipage de l'équipe de France incombe au manager marathon. Les compositions d'équipages sont modifiables jusqu'à l'échéance terminale.

3. Proposition de sélection pour le championnat d'Europe

Pour les catégories « junior », « moins de 23 ans » et « senior », la proposition de sélection de l'équipe de France sera établie à partir des classements de la compétition de sélection. Dans ces catégories, de 0 à 6 sportifs par catégorie pourront être sélectionnés.

L'effectif des sportifs qui pourra être proposé pour participer au championnat d'Europe sera fonction du niveau de performance par épreuve, de la densité à l'intérieur de l'épreuve, des possibilités d'inscriptions internationales (0 à 2 bateaux par catégorie).

L'analyse des performances obtenues lors de la compétition de sélection prendra en compte des comparaisons inter-catégorielles. La catégorie Kayak Hommes Senior sert de référence.

3.1. Sélection pour la courte distance (Short Race) :

Pourront être sélectionnés pour le championnat d'Europe 2023 de Short-Race des sportifs sélectionnés en équipe de France 2023 à l'issue des courses de sélections sur la longue distance.

Pour ces sportifs, l'inscription pour les épreuves de Short Race du championnat d'Europe incombe au manager marathon.

4. Proposition de sélection pour le championnat du Monde

La proposition de sélection de l'équipe de France sera établie à partir de l'analyse des performances des sportifs « junior », « U23 » et « senior » lors du championnat d'Europe Marathon 2023. L'effectif de la sélection sera établi en fonction de l'analyse de ces résultats, des possibilités d'inscription. Dans ces catégories, de 0 à 6 sportifs par catégorie pourront être sélectionnés.

5. Inscription Coupe du Monde – RUSE (Bulgarie)

Les inscriptions pour cette coupe du Monde sont réalisées par le manager Marathon (nparguel@ffck.org).

Toute demande d'inscription devra être faite au plus tard le 11/04/2023.

Conditions préalables à la demande d'inscription :

- Être licencié à la FFCK et né avant le 01/01/2008,
- Avoir payé ses factures à la FFCK,
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur.

NB : L'organisation de l'encadrement, du déplacement, de la restauration et de l'hébergement seront à la charge des participants ou de leurs responsables.

E. Diffusion des règles de sélection et des listes de sportifs sélectionnés

Les présentes règles de sélection seront diffusées sur le site internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak.

La diffusion des listes des sportifs sélectionnés pour le championnat d'Europe aura lieu au plus tard le lundi 9 mai 2023 sur le site Internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak.

La diffusion des listes des sportifs sélectionnés pour le championnat du monde aura lieu au plus tard le lundi 31 juillet 2023 sur le site Internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak.

F. Règles de sélections 2024

Les résultats de la saison internationale 2023 pourront être pris en compte pour la sélection 2024.